

RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS

Document d'information destiné aux participants du défi Optoprim organisé lors de la conférence OPTIQUE BFC du 6 au 10 juillet 2026.

Article 1 – Organisateur

- Optoprim France
- 40 rue Victor Basch, 91300 Massy
- SIRET : 39971359300057

Article 2 – Objet du concours

Le présent jeu-concours gratuit est organisé par Optoprim France à l'occasion de la conférence OPTIQUE BFC, qui se tiendra du 6 au 10 juillet 2026.

Article 3 – Durée du concours

- Date de début : 06/07/2026
- Date de fin : 10/07/2026
- Heure limite de participation : 12h00

Article 4 – Conditions de participation

- Participation gratuite et sans obligation d'achat.
- Réservée aux participants de la conférence OPTIQUE BFC.
- Une seule participation par personne.
- Toute participation incomplète ou frauduleuse pourra être annulée.

Article 5 – Modalités de participation

- Scanner le QR Code mis à disposition sur le stand Optoprim.
- Compléter le formulaire Microsoft Forms.
- Renseigner les informations demandées.
- Répondre à la question du concours portant sur la masse des équipements scientifiques présents sur le stand Optoprim

Article 6 – Désignation du gagnant

- Le gagnant sera le participant ayant donné la réponse la plus proche de la valeur exacte attendue.

- En cas d'égalité, un tirage au sort sera effectué entre les participants ex æquo.
- Le gagnant sera désigné au cours de la semaine suivant la conférence.

Article 7 – Lot

- Moku-Go-M2-BSB
- Valeur TTC (donnée à titre indicatif) : 960,00 €
- Le lot ne pourra donner lieu à aucune contrepartie financière, échange ou remboursement. L'organisateur se réserve la possibilité de remplacer un lot par un autre de valeur équivalente en cas d'indisponibilité.
- Le lot sera envoyé au gagnant par transporteur.

Article 8 – Information du gagnant

- Le gagnant sera contacté par l'organisateur Optoprim, par email, aux coordonnées renseignées lors de sa participation. En l'absence de réponse dans un délai de 15 jours calendaires à compter de l'envoi de la notification, le gagnant sera réputé avoir renoncé à son lot. L'organisateur se réserve alors le droit de désigner un nouveau gagnant selon les modalités prévues au présent règlement.

Article 9 – Données personnelles (RGPD)

- Les données personnelles recueillies (nom, prénom, adresse email) dans le cadre du présent jeu-concours sont traitées par Optoprim, en qualité de responsable de traitement.
- Ces données sont collectées afin de permettre l'organisation du jeu-concours, la prise en compte des participations, la désignation du gagnant ainsi que l'attribution des lots.
- Sous réserve de l'accord exprès du participant, les données collectées pourront également être utilisées afin de lui adresser des informations relatives aux produits, services, événements, actualités et offres commerciales de Optoprim.
- Les données sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à la gestion du jeu-concours et, lorsque le participant a consenti à recevoir des communications commerciales, jusqu'au retrait de son consentement ou conformément aux durées de conservation applicables.
- Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (UE) 2016/679 (RGPD), les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, d'opposition ainsi que d'un droit au retrait de leur consentement à tout moment.
- Ces droits peuvent être exercés en contactant : info@optoprim.com
- Les participants disposent également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Article 10 – Responsabilité

- L'organisateur Optoprim ne pourra être tenu responsable en cas de panne informatique, d'indisponibilité du formulaire ou de tout dysfonctionnement empêchant le bon déroulement du jeu-concours.

Toute participation incomplète, inexacte, frauduleuse ou réalisée en violation du présent règlement pourra être annulée. L'organisateur se réserve le droit d'exclure tout participant ayant tenté de contourner les modalités de participation, notamment par l'utilisation de fausses informations, de participations multiples ou de tout procédé déloyal.

L'organisateur se réserve le droit de modifier, reporter, suspendre ou annuler le jeu-concours en cas de force majeure, d'événement indépendant de sa volonté ou de circonstances rendant impossible son bon déroulement, sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait.

Article 11 – Acceptation du règlement

- La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.
- Le présent règlement est mis à disposition des participants sur le stand Optoprim pendant toute la durée du jeu-concours. Il peut également être consulté via le QR Code dédié ou obtenu sur simple demande auprès de l'organisateur.

Article 12 – Droit applicable

- Le présent règlement est soumis au droit français.